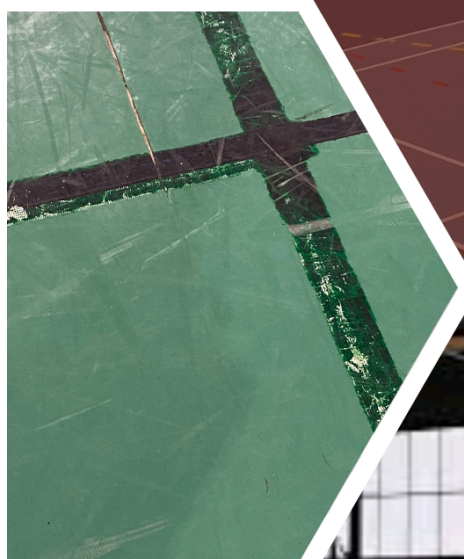


FONDS D'AIDE LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE BADMINTON :

**Thématique : Mise aux normes des
équipements sportifs**



PROBLÉMATIQUES

Distances de sécurités ☐

Sol non conforme ☐

Eblouissement ☐

Référent :

julien.sautour@lnaqbad.fr

06 22 90 40 83

SOLUTIONS

☐ Ensembles poteaux
filets référencés

☐ Sols NF EN 14904

☐ Dispositif occultant

LNA3
LIGUE BADMINTON
NOUVELLE-AQUITAINE

Aide à la mise aux normes des équipements sportifs

1) Présentation générale

a) La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton

La ligue constitue un organe territorial déconcentré de la Fédération Française de Badminton (FFBaD), ayant compétence sur le territoire administratif de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour objet l'organisation des pratiques, compétitives ou non, du badminton, du para-badminton, du badminton sourds, du crossminton et du plumfoot, ainsi que du AirBadminton et du racketlon. Elle oeuvre sur la structuration de la discipline pour la rendre accessible au plus grand nombre avec des conditions de pratiques répondant à la réglementation en vigueur.

b) Création de l'aide et évolution

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton a décidé de créer une enveloppe financière à destination des clubs dans un but d'accompagnement et d'évolution des conditions de pratique. Cette aide est à destination des clubs affiliés ou des communes ayant un club affilié.

L'année 2025 s'étalera sur 2026 avec la mise en place d'une enveloppe de 10 000€, répartie en deux instructions : 5 000€ en janvier et 5 000€ en juin. Les dossiers non retenus en janvier, s'ils répondent aux critères, seront examinés à nouveau pour l'instruction de juin. Cela permettra d'assurer que les projets éligibles aient une seconde chance d'obtenir un financement.

Si l'enveloppe instruite en janvier n'est pas complètement octroyée, le delta sera ajouté aux 5 000€ de la deuxième période.

Cette initiative a également pour objectif de répondre à la période électorale, afin de permettre aux municipalités en place, ainsi qu'aux éventuels futurs élus, de se positionner sur des projets de mise aux normes des équipements sportifs.

2) Les critères d'éligibilité

a) Les organisations éligibles :

Les clubs de Nouvelle-Aquitaine affiliés à la FFBaD respectant les règles d'affiliation à la fédération et disposant d'un numéro d'affiliation valide et actif.

Les omnisports pour leur section sportive pratiquant le badminton et aussi affiliée à la fédération. La section doit respecter les règles d'affiliation et disposer d'un numéro d'affiliation valide et actif.

Pour toutes les candidatures, un regard sera porté au respect de la licenciation de l'ensemble des pratiquants de la section badminton.

b) Les travaux de mises aux normes éligible :

Type d'élément	Désignation	Élément cadres
Eléments de sécurité	Financement de poteaux filets (indissociables)	- Ensembles poteaux filets référencés par la FFBaD - La pré-validation des modèles par un référent équipement fédéral est exigée.
Eléments de sécurité	Traçage de terrains	- Traçage de terrains respectant les normes de sécurité inscrites dans le référentiel technique de qualité FFBaD. - Traçage de terrains réalisés sur un sol respectant la norme NF EN 14904.
Eléments de confort	Changement d'éclairage dans les gymnases	Mise en place des implantations en respectant les éléments cadres du référentiel technique de qualité
Eléments de confort	Mise en place d'un dispositif d'occultation pérenne	Le dispositif devra assurer une opacité complète de la lumière.

Lien référentiel technique :

<https://echange.ffbad.org/index.php/s/SjmnLA9rqwFFTxB#pdfviewer>

c) L'utilisation de l'équipement

L'équipement doit être utilisé par le club ou la section sportive de l'omnisport à minima 3 jours différents par semaine.

3) Procédure de candidature

a) Les documents à compléter

Les documents à compléter sont fournis par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, vous pourrez les retrouver en annexe de ce document.

Pour une demande complète merci de fournir

- Le formulaire de candidature
- Les pièces complémentaires

b) **Les pièces complémentaires à joindre au dossier**

- Les devis pour les investissements envisagés
- Un budget prévisionnel avec le montage financier
- Les photos des équipements existants
- Le planning d'utilisation de l'infrastructure

4) **Modalité de dépôt**

a) **Cadrage budgétaire**

Un montage financier de cofinancement **est un impératif** à la demande, une participation financière du propriétaire ou du gestionnaire est demandée (propriétaire du gymnase).

Le montant de l'aide ne pourra excéder 75% de l'investissement et sera dépendante du nombre de demandes dans la limite du montant octroyé pour la campagne.

Le montant total de la campagne 2025/2026 s'élève à **10 000€**, réparti sur deux phases. La première phase ne pourra pas dépasser **5 000€**. Si cette première phase ne distribue pas la totalité de cette somme, le montant non attribué sera reporté sur la deuxième phase, afin d'atteindre l'intégralité des 10 000€.

b) **Le dépôt du dossier**

Le dossier doit être retourné complet avant la date de fermeture aux adresses :

julien.sautour@lnaqbad.fr et contact@lnaqbad.fr

5) **La commission d'instruction**

a) **Sa composition**

La cellule sera composée :

- Du Président de la ligue
- Des élus référents à la commission développement
- Du directeur de la Ligue
- Du référent équipement régional

Un avis des territoires sera sollicité auprès des comités départementaux quant à la cohérence du projet.

b) **Son rôle**

La commission d’instruction des projets se réunira en janvier pour la première phase et en septembre pour la deuxième phase, afin de formuler une proposition qui sera soumise aux votes du conseil d’administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

6) Le déroulement de la campagne

a) Le rétroplanning :

Campagne janvier :



Campagne mai :



b) Le versement des aides :

Le versement des aides sera effectué sur la période mars à avril pour la première campagne et septembre pour la deuxième.

7) Bilan et justificatif

a) Bilan

Le bilan de l’investissement pour lequel vous avez été retenu doit contenir les éléments permettant d’apprécier la réalisation de l’investissement.

Documents à fournir :

- Facture(s)
- Bilan financier (budget réalisé)

b) La non-réalisation de l’investissement

L’annulation : Elle fera l’objet d’une sollicitation de remboursement de l’aide versée

Le retard : En cas de retard, la structure doit apporter toutes précisions sur la nature et les causes du délai supplémentaire sollicité ainsi que la date prévisible d’achèvement de l’opération. En cas de retard jugé trop important une demande de remboursement pourra être faite et le financement sera sujet à un nouveau dépôt de demande.

La non-ré-affiliation de la pratique badminton à la FFBaD : En cas de non-ré-affiliation de la structure une demande de remboursement pourra être réalisée.

Contact référent équipement régional :

Julien Sautour :

Mail : julien.sautour@lnaqbad.fr

Tel : 06 22 90 40 83

Formulaire

Thématique : Aides à la mise aux normes des équipements sportifs

Demandeur

Nom prénom responsable du dossier :

Fonction :

Contact :

- Tel :
- Mail :

Club de badminton résident :

Numéro d'affiliation :

Président :

La sollicitation de l'aide concerne :

Equipement sécuritaire :

Ensembles poteaux filets ☐ Traçages des terrains ☐

Equipement de confort :

Installation éclairage ☐ Mise en place d'un dispositif occultant ☐

Description motivée du projet :

Financement de l'investissement

Répartition des charges :

Commune :

Conseil départemental :

Conseil régional :

Autre :

Club :

Ligue (aide sollicitée) :

Pour compléter le dossier :

L'intégration dans le dossier (ou en pièces jointes) des photos de l'équipement, devis ou facture pour l'investissement ciblé et planning d'utilisation du gymnase.